

Des violences sexuelles permises durant 60 ans

VALAIS Un rapport indépendant dévoile comment l'Abbaye de Saint-Maurice a, de 1960 à 2024, protégé 30 chanoines auteurs d'abus sexuels et ignoré les victimes, institutionnalisant l'impunité.

PAR JUSTIN GREPT

Le rapport, rendu public hier, est édifiant. Sur 164 pages, le groupe de travail indépendant chargé d'analyser les violences sexuelles à l'Abbaye de Saint-Maurice, en Valais, entre 1960 et 2024, décrit avec précision comment l'institution a permis ou favorisé ces agressions et négligé leur traitement. Il établit sans équivoque les stratégies de dissimulation des abus, de protection des chanoines incriminés et de négligence des victimes. En six décennies, les pratiques sont devenues systémiques, ne variant quasiment pas malgré les changements de personnes à la tête de l'Abbaye.

Des éléments récents

Après une année d'examen des archives, l'audition d'une cinquantaine de témoins et celle de 24 ecclésiastiques, l'étude – commandée par l'Abbaye elle-même – relève 47 formes de violences sexuelles différentes réparties sur 67 situations, attribuées à 30 hommes résidents ou rattachés à l'institution. Au moins 68 personnes – dont 57 étaient mineures au moment des faits – ont été victimes de 47 formes d'abus différentes, certains témoins en relatant plusieurs dans une même situation. Ces cas se sont principalement produits à l'internat (fermé depuis juin 2021), lors d'activités pastorales, de colonies de vacances ou de cours particuliers de musique. Trois situations ont également été identifiées au collège.

Le rapport révèle également de nouveaux éléments qui se sont déroulés récemment, dont le fait qu'une plainte pour viol est en cours contre un employé de l'institution; que cette dernière a hébergé de 2017 à 2021 un clerc au passé trouble qui aurait continué à sévir durant son séjour à Saint-Maurice; et que deux prêtres, partis en Afrique dans le cadre de missions chapeautées par l'Abbaye, sont accu-



«Cela ne doit plus jamais se reproduire», a dit hier, lors de la conférence de presse, le chanoine Antoine Salina, qui portait la parole de l'Abbaye de Saint-Maurice. SACHA BITTEL

sés de relations sexuelles avec de jeunes filles et d'avortements forcés.

Des schémas systémiques

En toile de fond de ces événements, une gestion défensive et individualisée des cas, un manque criant de communication et de coresponsabilité interne, une application tardive ou insuffisante des directives de la Conférence des évêques suisses (CES). Le rapport raconte comment, au fil des décennies, les mêmes schémas se

répètent. L'Abbaye a constamment cherché à protéger sa réputation et celle de ses confrères. Les chanoines soupçonnés ou condamnés étaient souvent déplacés (changement d'affectation, envoi en «repos» ou en mission à l'étranger) plutôt que sanctionnés ou surveillés efficacement. De plus, les différents abbés ont eu tendance à taire la méconduite des chanoines fautifs sans impliquer le Conseil abbatial – pourtant organe consultatif, qui assiste le Père Abbé dans la gestion de la communauté. Une «pratique dominante», selon le document.

Et si les abus sortent malgré tout – à la faveur des médias, d'une action policière ou judiciaire – l'Abbaye s'emploie à une autre stratégie décrite dans le rapport: l'utilisation d'un vocabulaire banalisant et euphémisant.

Des «bêtises»

Ainsi dans les documents d'archives, le mot «affaire» désigne tout aussi bien des cas d'abus sexuels que des retraits de permis ou des cas de maladies ou de handicap. Le discours cherche également à minimiser les faits: «Lui, il a eu une affaire, comme on dit vulgairement, de touche-pipi», explique ainsi un chanoine pour évoquer une agression sexuelle reconnue par l'un de ses confrères, mais classée pour cause de prescription. Ces «affaires» sont qualifiées de «bêtises» ou de «difficultés affectives» de l'auteur. La communauté renvoie à l'aspect isolé du cas, concernant un «mouton noir», frappé d'une «faiblesse psychologique» ou d'un «tem-

perament fragile». Dans les différents rapports d'enquête, l'aveu de la culpabilité d'un confrère est régulièrement accompagné de louanges. «Il est, en effet, fort estimé dans la communauté où il tient un rôle important [...] ; il semble effectivement qu'il soit de grande valeur et mérite confiance de la part de ses frères [...]». Il réussit en tout et il est d'une aide fort appréciable pour le chant liturgique», peut-on ainsi lire dans un procès-verbal du Conseil abbatial datant de 1997. Ou dans une lettre datant de juin 2021 du Père Abbé Scarcella adressée à l'ensemble des chanoines: «Nous devons accepter cet état de fait et surtout soutenir ce frère par notre

Dénigrer et discréditer

Autre mécanisme utilisé pour minimiser les faits: le dénigrement des victimes. Lieu commun de l'Eglise catholique, l'argument de la victime «charmeuse et tentatrice» ainsi que celui du «corps féminin considéré en soi comme séducteur» sont souvent mobilisés. Dans une enquête diocésaine menée en 2019 pour investiguer des faits remontant aux années 1980, on peut lire: «La victime avait entre 13 et 15 ans, et avait une corpulence déjà avantageuse et féminine.»

Lors d'une audition réalisée par le groupe de travail, un chanoine défend l'agression sexuelle de son confrère comme suit: «Tout simplement, il est normal: une jeune fille, c'est très joli! Et peut-être que [la victime] a apprécié ce fameux geste.» On vise également à discréditer les propos des victimes. Lors d'une déposition d'un chanoine auprès de la police valaisanne, il questionne: «Ne s'est-il pas passé quelque chose entre le père [...] et cette enfant? Il serait alors possible qu'elle fasse un report [...]», pour préserver l'image de son père.»

La remise en cause de la santé mentale de la victime est une attitude régulière, comme le prouve cet autre exemple: dans un écrit datant de juillet 2021, alors même qu'une expertise psychiatrique avait montré la fiabilité de la victime, l'abbé Scarcella cherche à disculper l'auteur des faits en questionnant l'équilibre de la victime: «Avec les problèmes familiaux dus à un père alcoolique, le divorce des parents, le fait que le père ne se soit pas rendu au baptême de son fils et son décès survenu peu après, on peut certainement identifier la justesse du jugement rendu en un non-lieu, nous mettant en face d'une nette présomption d'innocence.»

«Ce rapport est un choc»

L'Abbaye de Saint-Maurice reconnaît les fautes individuelles et collectives dévoilées par le rapport indépendant révélé hier. «Ce rapport est un choc et entraîne une souffrance indicible mais déclenche une prise de conscience salutaire sur une part de notre histoire que nous avons tue», réagit le chanoine Antoine Salina, qui porte la parole de la communauté. Il insiste: «Cela ne doit plus jamais se reproduire.» L'Abbaye promet ainsi «une transformation en profondeur pour que justice, écoute et vérité deviennent la règle». «Nous savons que la confiance ne se regagne pas avec des mots. Elle se construit avec des actes. Et ces actes commencent aujourd'hui avec ce plan d'action», promet le porte-parole de l'Abbaye. Si cette intervention, préparée après lecture du rapport, sonne juste, les réponses d'Antoine Salina aux

questions des journalistes laissent un sentiment de malaise. Le chanoine a en effet eu de la peine à répondre à certaines. Particulièrement sur le cas, pointé par nos confrères de «Blick», d'un prêtre allemand interdit de contact avec des enfants par l'Abbaye depuis 2019 mais toujours en activité. Celui-ci aurait célébré une première communion dans le canton de Fribourg, il y a un mois. «Vous me l'apprenez maintenant. Je n'en sais pas plus», explique Antoine Salina. Il concède que ce prêtre, «admis à titre temporaire avec l'aval du diocèse de Bâle», est sous la responsabilité de l'Abbaye. «Nous ne pouvons pas non plus être maîtres de tous ses déplacements.» Le porte-parole n'a pas non plus répondu clairement à la question de savoir combien de personnes mises en cause par le rapport font encore partie de la communauté de Saint-Maurice. **PFE**

Les recommandations du rapport

Les recommandations du rapport s'articulent en trois volets. D'abord, il exhorte à intégrer formellement les directives de la Conférence des évêques suisses (CES) dans les contrats de travail de chaque chanoine et agent pastoral, religieux ou laïc. Les plaintes et signalements doivent être traités sans euphémisme et toute allégation de violence prise au sérieux. L'accueil de clercs extérieurs sous enquête nécessitera un contrôle strict et un accord écrit selon la procédure en cas de contravention. Ensuite, pour reconnaître les violences passées, le rapport recommande d'admettre la responsabilité de l'Abbaye, de collaborer avec le Groupe de soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse (Sapec), la Commission Ecoute Conciliation Arbitrage Réparation (Cecar) et l'Université de Zurich, et de lancer des actes concrets de reconnaissance publique. Au-delà des simples excuses, il lui faut soutenir la collecte de témoignages, faciliter l'accès aux archives, et nommer une «commission des archives». Enfin, il préconise d'intensifier les visites canoniques et les sessions du Chapitre, de mettre en place un suivi psychologique, d'ouvrir le débat sur la sexualité du clergé avec des experts externes et d'aménager des espaces conviviaux pour rompre l'isolement. Le rapport souligne que l'étape suivante sera le débat collectif de ces conclusions, gage d'une transformation durable. **JGR**